

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, F. OSMANI, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT (dès 19h40), A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

Sont excusés: Mme S. HAYES et MM. C. MASTOURA et A. MIZRAHI

M. R. SANSONNENS, maire, M. J.-M. DEVAUD et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2009.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Désignation d'un membre du parti socialiste en remplacement de M. Chadli Mastoura, démissionnaire, à la Fondation Nouveau Meyrin.
6. Désignation d'un membre de l'Alliance des indépendants meyrinois à la Fondation Nouveau Meyrin, dont l'entrée en fonction est conditionnée par la décision du Grand Conseil.

7. Délibération n°2009-30 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2008 de la Fondation Nouveau Meyrin.
8. Délibération n°2009-29 présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant la création de postes de travail afin de soutenir les Meyrinois victimes de la crise et de la perte de leur emploi.
9. Délibération n° 2009-31 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 70'000.-** destiné à effectuer la mise en place de deux sas sur les portes d'accès de l'école de Bellavista II, propriété de la commune de Meyrin.
10. Délibération n° 2009-23a relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'573/2 – rue Virginio-Malnati 71, 71A, 71B, 71C. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Hulliger, AIM)
11. Délibération n° 2009-13a relative à l'ouverture de **CHF 37'000.-** destiné à la mise en place d'un projet de "lecture hors les murs" à la bibliothèque municipale. **Rapport de la commission de culture et d'action sociale et jeunesse conjointe** (M. Brulhart, S).
12. Délibération n° 2009-14a relative à la création d'un poste à 50%, à durée indéterminée, de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de **CHF 22'500.-** destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2009. **Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse** (M. Iswala, S).
13. Résolution n° 2009-09a présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30km/h la vitesse des véhicules sur l'avenue de Mategnin (artère cantonale). **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Hulliger, AIM).
14. Motion 2009-04 présentée par Chadli Mastoura, au nom des socialistes, demandant l'étude d'une implantation et de la construction d'un nouvel EVE (Espace de Vie Infantine) à Meyrin.
15. **Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin**. (Mmes Y. Bocard et J. Revillet)
16. **Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés de Meyrin**. (Mme J. Revillet)
17. Projets de résolution.
18. Projets de motion.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

Discours d'investiture à la présidence du Conseil municipal de M. Surane Ragavan

*"Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, cher-e-s ami-e-s,*

C'est reconnaissant de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder que je prends ce soir la présidence de notre Conseil municipal. J'espère que je serai digne de cette confiance.

D'avance, j'aimerais remercier les conseillers municipaux qui m'ont soutenu et aussi ceux qui ne m'ont pas soutenu. Je les remercie aussi et les comprends parfaitement.

En effet, il n'est un secret pour personne que je suis, d'une part, la deuxième personne la plus jeune de l'hémicycle, et d'autre part, que je ne siége parmi vous que depuis 10 mois.

- 1. Je comprends qu'ils puissent avoir des doutes sur mon efficacité et ma maturité politique.*
- 2. Je comprends qu'ils puissent penser que l'ancienneté et l'expérience soient un bagage important pour un poste si sensible et visible par la population.*
- 3. Je comprends qu'ils auraient aimé me voir évoluer au travers de la hiérarchie communale afin de mériter par mes actes un poste si honorifique.*

Mais au vu des lacunes justifiables que certains ont pu relever, il ne fait aucun doute que je profiterai au mieux de cette opportunité pour combler ma jeune expérience au sein de cet hémicycle par une présidence à la hauteur des précédentes, voire même plus, si cela est possible. Et malgré ces quelques faiblesses et en toute modestie, j'estime mériter cette chance, car elle fait suite à un parcours social, culturel, associatif, politique et professionnel pour lequel j'ai investi de ma personne et ce depuis mon adolescence.

Je remercie donc sincèrement ma mère (Chinnamah RAGAVAN), mon frère (Suresh RAGAVAN), Véro (Véronique Iten), mes amis et toutes les personnes présentes qui m'ont soutenu et même ceux qui ne l'ont pas fait. En effet, les avis divergents à propos de ma présidence mettent en exergue deux objectifs à atteindre: le premier sera d'être à la hauteur des espérances de ceux qui m'ont offert leur soutien, en leur démontrant qu'ils ont fait le bon choix, et le deuxième, et non des moindres, sera de prouver aux personnes qui n'ont placé en moi aucun espoir, que ma nomination est justifiée.

J'espère aussi que ma nomination donnera l'envie aux jeunes de s'engager dans la vie citoyenne et publique, en leur montrant que c'est possible et qu'il n'est pas nécessaire d'approcher l'âge de la retraite pour s'intéresser aux institutions. Ainsi je peux leur assurer que leur point de vue est représenté et défendu dans les décisions communales.

Il me tient aussi à cœur durant cette année, où je présiderai le Conseil municipal, de faire respecter certaines valeurs qui me sont chères et qui, j'en suis persuadé, nous permettront de travailler de manière plus efficace et plus collégiale pour le bien de toute la Commune.

4. *Il est important que tout un chacun agisse avec intégrité, objectivité et impartialité.*
5. *Il est important de respecter des valeurs fondamentales humaines, travailler dans un esprit positif, de critiques constructives, et de ne formuler aucune attaque personnelle car cela ne résoud pas les problèmes, bien au contraire ça en crée.*
6. *Il est important d'écouter ses "adversaires" politiques, chercher à les comprendre, et ceci même si leurs projets ou leurs idées sont opposés aux siennes.*
7. *Il est important de s'abstenir de dénigrer et de porter de faux jugements, dans le but de discréditer sans fondement un-e collègue politique ou un membre de l'organisation municipale.*

Vous avez bien compris que ces points énumérés ont été piochés dans un document (connu de tous les conseillers) écrit par un ensemble de personnes ayant des affinités et des avis politiques divergents afin de pouvoir travailler dans un environnement sain et propice au développement de notre cité.

Mesdames et Messieurs les conseillers, avant de représenter un parti politique, nous représentons, ensemble, avant tout, les citoyens de la Commune avec toute sa diversité qui en fait la richesse. Et de ce fait, je ne serai pas le président d'un parti ou d'une tendance politique, mais bien le président de tout le Conseil municipal de Meyrin.

Avant de passer sans tarder à l'ordre du jour, je voudrais féliciter notre nouveau maire Monsieur Roland Sansonnens, et remercier l'ancien Bureau, et en particulier son président Monsieur Iswala, Monsieur Solai, notre secrétaire général, de sa disponibilité et de sa patience, ainsi que le nouveau bureau, avec lequel je me réjouis de collaborer.

Je vous remercie."

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2009.

M. Charpier relève une erreur à la page 41, concernant les chiffres énoncés en bas de page du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Les chiffres corrigés sont les suivants:

1. "L'ancienne école à 437'000 hors taxes
2. L'école primaire à 765'000 hors taxes
3. L'école enfantine à 169'000 hors taxes

A ces montants, il faut additionner les honoraires et la TVA afin d'obtenir les CHF 1'612'000.- du crédit demandé."

N'ayant pas d'autres remarques, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Au nom du groupe socialiste, **M. Hernot** demande de pouvoir disposer des procès-verbaux de la séance précédente et non pas de deux séances en arrière comme c'est le cas actuellement.

M. Sansonnens va demander à l'administration de faire le nécessaire.

* * *

2. Communications du Bureau

M. Ragavan annonce une assemblée générale extraordinaire de l'association Meyrin-natation qui aura lieu le mercredi 24 juin 2009 à 19h30 à la buvette des cuisines scolaires de l'école des Champs-Fréchets. L'ordre du jour traitera de l'audit de la fiduciaire Nocio SA et de l'affaire financière en cours.

Il annonce également un accusé de réception du Service de surveillance des communes suite au courrier envoyé par le président du Conseil municipal, M. Iswala, au sujet de la violation du règlement en date du 7 avril 2009.

Bien que le bureau ait reçu plusieurs lettres similaires, **M. Ragavan** décide de procéder à la lecture de deux courriers qui traite de la construction DD 101573/2, 71 rue Virginio-Malnati.

- a) Lettre de M. Claude Auberson, datée du 14 mai 2009, au président du Conseil municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Au début de mai, j'ai été étonné de constater la fermeture par des murs des portes de garage et l'aménagement de celui-ci en surface habitable dans la construction citée en référence.

En faisant des recherches sur le site de l'Etat de Genève, SAD consult, je remarque qu'une demande de modification DD 101'573/2 a été déposée le 31.01.2009.

Cette demande concerne l'agrandissement du sous-sol et du déplacement de quelques baies vitrées nécessitant une dérogation de l'IUS (indice d'utilisation du sol) à 0.25 déjà octroyée.

Pour rappel, le promoteur a déjà voulu construire à l'excès dans cette parcelle et s'est finalement débrouillé pour présenter un projet avec un IUS de 0.25 pour ne pas passer en commission d'urbanisme, en excluant les surfaces garage, mais construites de telle façon à les intégrer facilement dans la partie habitable et en saucissonnant les demandes d'IUS.

Je constate que la villa 1 (côté ouest) est déjà construite sur un sous-sol largement agrandi, en février 2008 déjà, et que les murs de la villa sont à l'aplomb de ceux du sous-sol. Forcément la surface habitable du rez-de-chaussée a aussi grandi.

Concernant les fenêtres du séjour, celles-ci seront à angle droit sortant au lieu de rentrant, gagnant ainsi quelques mètres carrés supplémentaires non comptés lors de la demande de dérogation du 0.25.

Selon le type de construction employé, il est manifeste que la surface du garage est destinée à être habitable. Cela se vérifie dans les villas n° 1 et 4.

Les garages ont été autorisés pour soustraire des voitures de la voie publique. Cela aussi avait été pris en compte pour l'attribution du permis de construire.

Tous ces travaux sont déjà réalisés, le promoteur joue le forcing. Finalement, il aura une petite amende et aura gagné en se moquant du Conseil municipal.

Cette demande de modification de l'IUS doit passer devant le Conseil municipal lors de sa prochaine séance le 19 mai.

Je continue à me demander pourquoi la commune de Meyrin et plus particulièrement le service de l'urbanisme a déjà rendu un préavis favorable alors que le Conseil municipal, lui, ne s'est pas encore prononcé ?

Je m'étonne très clairement du fonctionnement de ce service qui passe très clairement outre les règles en matière de construction, puisqu'il s'agit là d'une demande de dépassement de l'IUS, qui avait été refusée pour cette parcelle le 26 juin 2007, je cite:

"Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 26 juin 2007,

REFUSE

PAR 7 OUI, 16 NON ET 4 ABSTENTIONS"

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Monsieur le Président, de renvoyer cette demande DD 101'573/2 en commission d'urbanisme afin qu'elle décide, avec les bons documents en main, de ce qui est faisable ou pas.

J'ai l'intuition que le Conseil administratif va demander le vote immédiat afin de brouiller les cartes et faire voter toutes les modifications à l'aveugle. Encore une fois, sans le détail précis, comment les conseillers peuvent-ils se prononcer ?

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

M. Ragavan cite les lettres de MM. Ley et Caruso similaires à celle de M. Auberson.

M. Tremblet procède à la lecture de la lettre de M. et Mme Cayazzo, concernant la même délibération.

b) Lettre de M. et Mme Cayazzo, datée du 20 mai 2009, adressée aux président et conseillers municipaux

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

Lors de la séance du 19 mai 2009 concernant la délibération susmentionnée, nous avons été surpris de la tournure qu'a pris la délibération.

En effet, nous pensions que le Conseil se prononcerait sur un vote positif ou négatif, mais a priori, suite à une délation, vous avez renvoyé la délibération en commission.

De plus, après avoir écouté les interventions des conseillers, nous avons entendu des remarques infondées sur de prétendues extensions, alors que le chantier n'est pas encore fini. Vos suppositions nous ont blessés et nous ne comprenons pas que les discussions aient porté sur d'autres thèmes qui n'avaient rien à voir avec la demande que nous avons formulée qui était le déplacement des vitres de la cuisine sur l'extérieur, soit 9.80 m² supplémentaires en surface habitable, ce qui faisait passer l'IUS à 26.54 %.

De plus, sachant que toute construction est obligatoirement contrôlée par le DCTI pour octroyer un permis d'habiter, nous ne comprenons pas les inquiétudes des conseillers et conseillères sur notre projet.

Nous espérons donc que la commission se prononce au plus vite dans la négative ou dans la positive pour que le Conseil puisse se prononcer lors de la prochaine séance du 9 juin 2009.

Sans cette réponse négative ou positive, nous ne pouvons pas entreprendre la fin des travaux de la cuisine, ni des vitres, et donc l'emménagement de notre famille avec nos trois enfants de 6 ans et deux fois cinq ans, sera compromis du fait que nous devons quitter notre logement actuel au 31 juillet 2009.

Pour nous le plus important, c'est qu'une décision définitive, même négative, soit prise au plus vite pour éviter le blocage du chantier. En cas de retard, nous allons nous retrouver sans logement avec nos enfants au 31 juillet 2009.

En conclusion, nous vous annexons le plan de la partie concernée par la demande.

En vous remerciant d'avance de l'oreille attentive que vous voudrez bien prêter à nos propos et des suites que vous voudrez bien leur donner, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nos cordiales salutations.

Cette lettre a également été adressée en copie à **M. Tremblet** en sa qualité de président de la commission d'urbanisme et au DCTI.

En rapport avec la première lettre, **M. Sansonnens** souligne la part de méconnaissance de son auteur face aux procédures administratives, puisque le service ne peut délivrer un préavis et seul le Conseil administratif peut le faire jusqu'à un IUS de 0.25. De plus, il peut le faire uniquement s'il est sollicité par l'autorité cantonale et après analyse de cette dernière, il s'est révélé que la construction n'était pas de peu d'importance, mais présentait un impact sur les surfaces brutes du plancher, raison pour laquelle le Conseil municipal a dû se prononcer une deuxième fois sur l'IUS. Il précise que chaque propriétaire peut déposer un second IUS pour demander des modifications complémentaires de l'ensemble des plans.

M. Sansonnens relève également une autre erreur, à savoir que le Conseil municipal avait effectivement refusé la dérogation dont l'IUS était fixé à 0.4. C'est dans une étape ultérieure que la demande à 0.25 a été formulée et qu'elle a été acceptée.

c) Lettre de M. Claude Eyholzer, conseiller municipal membre du parti radical, datée du 27 mai 2009

Concerne: démission du Conseil municipal

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note que je suis contraint pour des raisons de santé de renoncer à mon activité de conseiller municipal.

Je regrette de ne pouvoir mener mon mandat à son terme et vous donne donc ma démission avec effet au 31 août 2009.

Je profite de l'occasion pour remercier les personnes qui m'ont élu à ce poste et je souhaite mes meilleurs vœux aux conseillers municipaux et administratifs dont le contact a été très enrichissant.

Je reste bien entendu membre actif de l'Association radicale de Meyrin-Cointrin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

En remerciement pour son travail et son engagement, le Conseil municipal applaudit M. Eyholzer.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 19 mai 2009 – question de M. Robert

Passage à niveau

M. Robert demande de fermer plus efficacement le passage à niveau du chemin des Batailles.

Les barrières utilisées pour la fermeture de ce passage à niveau sont tout à fait conformes aux normes en vigueur. Cependant, les personnes qui auraient l'intention de traverser les voies peuvent le faire en détournant les barrières, il leur suffit de parcourir quelques mètres sur le chemin Adrien-Stoessel.

D'autre part, s'agissant du Moa club, les autorités communales de Vernier et de Meyrin attendent une décision émanant du Conseil d'Etat, ce club n'ayant pas toutes les autorisations nécessaires à son exploitation.

Inauguration du tram TCMC

Nous avons le plaisir de vous informer que le Canton nous a communiqué la date de l'inauguration du tram, branche Meyrin-Cité. Il s'agit du samedi 12 décembre 2009. Nous vous prions de bien vouloir réserver la fin de la matinée pour la partie officielle.

Nous vous signalons également qu'un groupe de travail entre le Canton, la Commune et les TPG s'est constitué, afin de préparer la planification des festivités.

Des informations plus précises sur le déroulement des manifestations vous seront transmises dès le mois de septembre.

* * *

4. Parlement des jeunes

Néant

* * *

5. Désignation d'un membre du parti socialiste en remplacement de M. Chadli Mastoura, démissionnaire, à la Fondation Nouveau Meyrin.

Le groupe socialiste propose **M. Jean-Claude Brulhart**.

* * *

6. Désignation d'un membre de l'Alliance des indépendants meyrinois à la Fondation Nouveau Meyrin, dont l'entrée en fonction est conditionnée par la décision du Grand Conseil.

L'Alliance des Indépendants annonce que ce poste sera repris par **M. Gilbert Meillaz**.

* * *

7. Délibération n°2009-30 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2008 de la Fondation Nouveau Meyrin.

M. Dumalle, en tant que membre du Conseil de fondation, aimerait souligner l'excellent travail accompli durant l'année 2008, notamment en ce qui concerne les logements sociaux selon les critères Minergie.

Il témoigne de la préoccupation du Conseil quant aux immeubles vétustes constituant le patrimoine de la fondation, et de sa volonté de rénover ces derniers selon des critères Minergie.

Par ailleurs, il rappelle que le quartier des Vergers est un dossier qui demande beaucoup d'investissements.

En conclusion, il déclare, au nom des Verts de Meyrin Cointrin, être favorable à cette délibération.

Sur proposition du Bureau, **M. Ragavan** soumet au vote immédiat cette délibération, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Revillet fait part de la position des socialistes:

"Le groupe socialiste accepte les comptes et le rapport de gestion de la Fondation Nouveau Meyrin pour l'exercice 2008.

Néanmoins, je rappelle que, l'an passé, j'avais demandé que le Conseil de la Fondation ajoute le rendement net de chaque immeuble dans son rapport. Il existe des formules utilisées dans la profession pour calculer le rendement des immeubles locatifs, tenant compte du coût d'acquisition, de construction et autres.

C'est essentiel si nous voulons avoir une idée plus précise du rendement par immeuble et aussi permettre une comparaison entre les différents immeubles de la Fondation.

J'attends du Conseil que son rapport 2009 inclue le rendement net de chaque immeuble de la Fondation et l'en remercie par avance."

M. Charpier complimente le rapport qui mentionne avec précision les loyers ainsi que le nombre de pièces. Toutefois, il remarque à la page 4, la volonté du Conseil de garder des logements sociaux et, en même temps, de constituer des réserves en vue de nouveaux projets. Il rappelle que la fondation se doit d'adopter une politique appropriée des loyers, notamment lorsque des travaux importants sont effectués.

M. Charpier voudrait s'assurer que le Conseil de fondation n'oubliera pas de maintenir des loyers à des prix modérés.

Dans le rapport d'activités, **M. Osmani** remarque que les loyers représentent une somme de CHF 111'656.-, alors que dans le bilan, à la page 11, il est mentionné la somme de CHF 108'307.-.

Deuxièmement, il s'interroge sur la raison d'avoir deux appartements vides et se demande s'ils sont réservés pour quelqu'un. Dans le cas contraire, il voudrait connaître les raisons exactes de cette inoccupation.

De plus, il aimerait être informé des raisons du manque de CHF 895'453.- par rapport à l'année précédente, car il ne lui semble pas avoir vu d'investissements justifiant ceci.

M. Sansonnens répond à la première question en soulignant que la somme correspond à des loyers douteux, ce qui signifie qu'ils ne sont pas payés depuis un certain temps et qui font l'objet d'arrangements de paiements. Par conséquent, il ne s'agit nullement d'une somme fixe, mais qui évolue dans le temps.

M. Osmani revient sur sa question en précisant le montant qui diffère dans chacun des documents.

Après un contrôle, **M. Sansonnens** doit convenir de l'erreur qui s'est glissée dans le rapport d'activités.

Quant à la deuxième question concernant la vacance de deux appartements, **M. Sansonnens** fait savoir qu'ayant été libérés en novembre, il fallait encore effectuer quelques travaux avant de les relouer à partir de janvier. Or, le document financier s'arrête au 31.12.08.

M. Osmani relève que ces deux appartements étaient déjà vacants l'année précédente.

M. Sansonnens lui fait comprendre qu'il s'agit d'autres appartements.

M. Osmani regrette qu'il n'y ait pas plus de précision sur ce point. Il voudrait également connaître le pourcentage d'appartements réservés aux logements sociaux.

M. Sansonnens répond que lorsqu'un bâtiment est en régime HLM, 20% du nombre de logements sont attribués à l'Office cantonal du logement. Par contre, les immeubles de la fondation 1 sont hors régime HLM depuis fort longtemps.

En ce qui concerne le numéro 19 de la rue de Prulay, **M. Osmani** demande pourquoi la fondation n'a pas reçu de subventions.

M. Sansonnens répond que ce bâtiment sortait du régime HLM au mois de juin 2009. Il n'y avait donc plus de subventions attribuées sur cet immeuble, puisqu'il s'agit d'un système dégressif de la première à la vingtième année.

M. Chambers fait part de la décision du groupe démocrate-chrétien de voter favorablement ces comptes. A titre personnel, il voudrait connaître d'une part les bénéfices de l'exercice qui se montait à CHF 1'243'227.18 au 31.12.2008, alors qu'ils se montaient à CHF 2'138'680.48 au 31.12.2007. Il demande quelques précisions sur la somme de CHF 400'000.-, présente en 2007, qu'il n'a pas retrouvé dans l'exercice 2008.

M. Sansonnens répond que la différence de bénéfices est due à la vente des appartements de Monthoux qui ont été vendus en PPE au début de l'année 2007.

Sur décision du Conseil, les CHF 500'000.- correspondent à la répartition des grands travaux des bâtiments, dont la totalité s'élève à CHF 2'000'000.-. Chaque année présente une différence de ces valeurs. Pour l'exercice 2008, le Conseil a rajouté CHF 500'000.- au CHF 1'500'000.- de 2007.

M. Chambers fait part de sa deuxième remarque concernant le rendement par immeuble. Il invite Mme Revillet à se référer aux chiffres présents dans le rapport qui permettent de calculer ce rendement.

Pour répondre à Mme Revillet, **M. Sansonnens** explique que les rendements bruts sont faciles à obtenir sur la base de la remarque de M. Chambers. Par contre, les rendements nets sont difficiles à déterminer de par les subventions et cautionnements accordés par la Commune, raison pour laquelle ils ont été laissés de côté. Il précise qu'il faudrait remonter aux années 70 pour obtenir l'ensemble des fonds propres avancés par la Fondation Nouveau Meyrin, or cette dernière paie aujourd'hui encore le prix des terrains achetés à l'époque.

Mme Revillet estime qu'il faudrait se donner la peine de déterminer les rendements nets pour avoir une idée plus juste.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote la **délibération n° 2009 30**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2008 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 9 juin 2009,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2008 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

8. **Délibération n°2009-29 présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant la création de postes de travail afin de soutenir les Meyrinois victimes de la crise et de la perte de leur emploi.**

M. Robert n'étant pas encore présent, **M. Ragavan** décide de traiter ce point plus tard dans la soirée.

* * *

9. **Délibération n° 2009-31 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 70'000.- destiné à effectuer la mise en place de deux sas sur les portes d'accès de l'école de Bellavista II, propriété de la commune de Meyrin.**

M. Ragavan fait part de la proposition du Bureau de renvoyer ce sujet en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

La parole n'étant pas demandée, le renvoi de cet objet est soumis au vote, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

* * *

10. Délibération n° 2009-23a relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'573/2 – rue Virginio-Malnati 71, 71A, 71B, 71C. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Hulliger, AIM)

M. Ragavan rappelle que ce point a un rapport direct avec les lettres qui ont été lues en début de séance.

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

"Le mercredi 27 mai 2009, la commission d'urbanisme, mobilité et logement est convoquée pour la poursuite de l'étude du plan directeur communal. En début de séance, M. Tremblet, président, propose une modification de l'ordre du jour afin de traiter la problématique de la délibération n° 2009-23 relative à une demande de dérogation concernant l'IUS (indice d'utilisation du sol) dans la requête en autorisation de construire au 71, rue Virginio-Malnati. Cet objet avait été débattu lors du dernier Conseil municipal, puis renvoyé une nouvelle fois en commission d'urbanisme, diverses irrégularités ayant été mises au jour. M. Tremblet explique le pourquoi de sa demande. Les travaux à Virginio-Malnati sont déjà bien avancés et les futurs propriétaires souhaitent pouvoir entrer dans leurs murs durant l'été. Un report de décision en septembre empêcherait une mise à disposition pendant l'été alors que les futurs propriétaires ont déjà résilié leurs baux.

MM. Sansonnens, Morand et Kobler vont nous expliquer le pourquoi du comment. Suite à la mise en évidence de plusieurs irrégularités lors du précédent Conseil municipal, l'administration a écrit au Canton pour l'informer du renvoi de la décision. M. Tremblet fait voter la mise à l'ordre du jour de cet objet, qui est acceptée par 8 oui et 1 non.

M. Morand nous apporte des précisions concernant cette affaire. Il faut distinguer deux aspects. Le premier concerne la demande de dérogation de l'IUS qui, dépassant de peu le 0.25, doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Le second concerne les bizarreries constatées, qui ne sont pas du ressort de la Commune, mais du Canton. Nous apprenons que les différents contrôles effectués par la police des constructions se font de manière très aléatoire vu le nombre restreint de contrôleurs. La plupart du temps, le Canton intervient sur dénonciation, ce qui a été fait par plusieurs voisins de la parcelle incriminée. Plainte a donc été déposée.

Nous devons donc nous prononcer uniquement sur la demande faite par le biais de la délibération, à savoir l'augmentation de l'IUS à 26.5. Au Canton de s'occuper du reste et de trancher. En cas d'irrégularité constatée, des sanctions seront prises, sanctions allant de la simple amende à la destruction des parties litigieuses.

M. Morand insiste pour dire que la procédure concernant la modification de l'IUS a été faite dans les normes et qu'elle a été validée par le Canton. A nous de nous prononcer sur ce seul point. Il ajoute que la demande de modification a été faite par les futurs acquéreurs et non par le promoteur. Un commissaire sourit, car il estime que le promoteur a réduit volontairement le volume pour ne pas dépasser 0.25

d'IUS, les futurs propriétaires ne pouvant à l'évidence que demander le déplacement des vitrages de la cuisine, impliquant l'augmentation demandée ce soir.

M. Tremblet propose tout de même d'amender la délibération en ajoutant un point 2 dans le décide, à savoir:

"de demander au DCTI de tenir informée la Commune des résultats de la plainte déposée".

Cette proposition est acceptée par 8 oui et 1 abstention.

Quant à la délibération, elle est préavisée favorablement par 5 oui, 3 non et 1 abstention."

M. Dumalle rappelle que la dérogation à 0.4 de l'IUS avait été rejetée par le Conseil municipal pour mettre un terme à la pratique courante des promoteurs et des architectes de demander ultérieurement une dérogation.

Il tient à souligner que les compétences techniques échappant à la plupart des conseillers municipaux, il s'agit de faire confiance à l'administration communale et cantonale pour sanctionner, s'il y a lieu, des irrégularités.

Il déclare que les Verts soutiendront cette délibération dès que l'IUS reviendra à moins de 25%.

M. Haldemann estime également que seule la police des constructions du DCTI est apte à juger des irrégularités et à appliquer les sanctions en vigueur dans le canton. Par conséquent, le groupe radical accepte cette dérogation de 0.26,5 tout en regrettant que le requérant n'ait pas présenté immédiatement une requête à 0.30 qui aurait pu être acceptée.

A l'avenir, les radicaux souhaiteraient que les demandes soient appliquées en fonction des IUS retenus par le plan directeur communal afin de restreindre le débat et de les voter en séance du Conseil municipal.

Suite à cette demande de dérogation, **M. Hulliger** juge la situation délicate et se demande s'il faut donner le droit aux propriétaires de jouir de leur bien dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne le procédé, qui ne tient pas des propriétaires mais des promoteurs, **M. Hulliger** déclare que cette délibération est une mascarade et le fait d'accepter cette dérogation reviendrait à cautionner une tricherie. Et selon le plan directeur communal, le taux de l'IUS s'achemine plutôt vers le 0.25.

M. Hulliger déclare refuser cette délibération pour une question de principe afin d'empêcher d'autres promoteurs de suivre cet exemple. Il se montre toutefois désolé pour les propriétaires qui se retrouveront avec une cuisine plus petite.

M. Iswala fait part de la position du parti socialiste qui laisse le libre vote étant donné les avis très partagés de ses membres. Pour sa part, il déclare accepter cette délibération amendée dans le sens d'une augmentation de l'IUS à 26.50%.

M. Chambers souligne également les avis divergents du groupe démocrate-chrétien sur ce sujet et la liberté de vote a été adoptée. Personnellement, il partage de nombreux points soulevés par M. Hulliger, mais souligne son attachement à la sauvegarde de la zone villas et estime que l'augmentation du taux risquerait de transformer cette dernière en "townhouse" soit des maisons de ville. Par conséquent, il votera défavorablement à l'augmentation de cet IUS.

M. Charpier fait part de la position de l'Alliance de Gauche qui présente les mêmes arguments que M. Hulliger et votera contre cette délibération.

M. Schweizer déclare que le groupe UDC ne soutiendra pas cette délibération pour les mêmes raisons et regrette les conséquences de cette décision pour les acheteurs.

M. Dumalle présente ses excuses quant à sa mauvaise interprétation de ce texte et déclare que le groupe des Verts aura la liberté de vote.

Se mettant à la place des acheteurs, **M. Osmani** déclare qu'il votera favorablement cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote **la délibération n° 2009-23a**

relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'573/2 – rue Virginio-Malnati 71, 71A, 71B, 71C

Vu le dossier de requête en autorisation de construire No DP 17'981, rue Virginio-Malnati 71, déposé en décembre 2006, demandant un indice de 40% pour la construction d'un habitat groupé de 8 logements;

Vu la délibération No 13a/2007 refusant le 26 juin 2007 l'indice d'utilisation du sol à 40% dans la requête précitée;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire No DD 101'573, prévoyant la construction de 4 villas contiguës pour un IUS de 24,96%;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif en date du 16 octobre 2007 sur la requête No DD 101'573, compte tenu de la modification du projet initial, de son impact réduit ainsi que de la possibilité d'offrir 4 logements à proximité immédiate du village de Meyrin;

Vu l'autorisation de construire No DD 101'573 délivrée par le DCTI le 31 janvier 2008;

Vu le chantier en cours de réalisation et la livraison des habitations prévues en été 2009;

Vu la demande des futurs acquéreurs de pouvoir modifier le projet autorisé en transformant les loggias extérieures afin d'augmenter de 8,5 m² chaque cuisine;

Vu l'impact de cette modification mineure sur l'indice IUS, autorisé à 24,96% et passant à 26,5%, nécessitant l'accord du Conseil municipal, conformément à l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05);

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité logement du 27 mai 2009;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 juin 2009,

REFUSE

PAR 14 NON, 9 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. de préavis favorablement la requête complémentaire en autorisation de construire n°DD 101'573/2, quant à un indice d'utilisation du sol de 26,5% souhaité par le requérant,
2. de demander au DCTI de tenir informé la commune des résultats de la plainte déposée (travaux effectués en violation de la LCI).

* * *

11. Délibération n° 2009-13a relative à l'ouverture de CHF 37'000.- destiné à la mise en place d'un projet de "lecture hors les murs" à la bibliothèque municipale. Rapport de la commission de culture et d'action sociale et jeunesse conjointe (M. Brulhart, S).

M. Brulhart donne lecture de son rapport:

" Mme Doudin, présidente, ouvre la séance à 18h30 et salue la présidente de la commission de la culture, Mme Bocard, ainsi que la conseillère administrative responsable de la culture, Mme Boget et Mme Rebetez, responsable de service, M. Pauli, chef de la bibliothèque et M. Thomas Gremaud de l'association Transit. Elle invite Mme Boget à introduire la séance. Celle-ci remercie et congratule M. Pauli pour la réflexion qu'il développe quant aux meilleurs moyens à adopter pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque municipale et garantir ainsi une satisfaction maximale des lecteurs.

Présentation de la délibération par M. Pauli

L'origine de ce projet part du constat que, malgré la grande fréquentation de la bibliothèque, 89% des Meyrinois ne la fréquentent pas de manière régulière, c'est-à-dire moins d'une fois par année. Certains par choix, d'autres par méconnaissance, d'autres encore parce qu'ils n'osent pas ou se sentent exclus de ce monde de l'écrit.

Il rappelle les deux éléments principaux caractérisant une bibliothèque, premièrement un lieu de mémoire, qui permet l'instruction et l'acquisition de savoirs. De plus, la lecture est un loisir dont il faudrait renforcer les habitudes dès le plus jeune âge.

L'idée est d'ouvrir la bibliothèque sur son environnement meyrinois, ainsi, la sortir de son cadre strict d'institution pour permettre aux habitants de goûter au plaisir de la lecture sans avoir à se préoccuper de la rigueur des règles d'une bibliothèque.

Il est donc prévu d'aménager un bus avec l'aide de l'association Transit et ensuite de le placer dans deux à trois endroits différents de la Commune durant deux heures. Le projet ciblera les enfants en bas âge entre 3 et 7 ans. Le fonds documentaire sera constitué d'ouvrages spécifiques pour l'opération. Une partie du fonds sera achetée et l'autre constituée d'ouvrages récupérés.

M. Gremaud complète la présentation en expliquant que l'idée est véritablement de sortir de l'institution et de permettre la lecture sans normes restrictives. L'organisme Transit s'intéresse à ce projet, car il permettra un véritable travail culturel et social à travers le livre. De plus, l'aménagement du bus donnera un travail valorisant à réaliser aux jeunes de l'association.

Mme Rebetez ajoute que le projet permet l'ouverture de la lecture à des lecteurs potentiels, puisque la bibliothèque se rend vers l'autre et n'attend pas que les personnes viennent à elle. De plus, l'action sociale de ce projet est double, car en ciblant les enfants, il sera possible de toucher également les parents.

Questions et débats

Un commissaire demande de quelle manière les enfants seront abordés lors de l'opération. M. Pauli explique qu'il est prévu de collaborer avec d'autres institutions communautaires, notamment la Maison Vaudagne, puis de cibler des quartiers dans lesquels effectuer le projet.

Une commissaire affirme que ce projet lui rappelle fortement les bibliobus, outils qui existaient auparavant parce qu'il n'y avait pas assez de bibliothèques. Elle se demande si le projet hors les murs n'est pas un retour en arrière, surtout qu'elle estime que le travail réalisé par les écoles pour inciter les enfants à lire est déjà suffisant.

M. Pauli explique que le projet se distingue des bibliobus par le fait que le projet ne prévoit qu'une approche à la lecture et non le prêt de livres. En ce qui concerne les écoles, il explique que seules 7 à 8 classes d'écoles sur les 95 au total fréquentent la bibliothèque régulièrement, puisqu'il est très difficile pour les professeurs de dégager du temps pour y venir.

Le projet souhaite donc se focaliser sur le plaisir de la lecture hors d'une institution, donc hors des règles, hors d'un cadre scolaire. M. Pauli précise encore qu'avec le développement des nouvelles technologies, telles qu'Internet, les enfants sont de moins en moins incités à lire.

Un commissaire affirme que ce projet lui rappelle également les bibliobus et rappelle que les écoles possèdent aussi des bibliothèques. De plus, il lui semble que les enfants sont sensibilisés à la lecture dès la crèche.

Mme Rebetez fait remarquer que le public ciblé, les enfants de 3 à 7 ans, ne sont pas en mesure de se rendre seuls à la bibliothèque. Ainsi, il se peut que leurs parents aient peur de franchir la porte. Elle donne l'exemple des enfants qui fréquentent le CEFAM et qui prennent confiance avec le temps.

Mme Boget rappelle que certains lecteurs potentiels sont mis de côté. Ainsi, il faut mettre en place un système pour attirer des personnes qui n'ont pas l'habitude de

fréquenter les bibliothèques. Cette méthode permettrait ainsi de rapprocher la population de la lecture et certainement de combler des inégalités.

M. Gremaud précise que ce projet cherche véritablement à créer une première envie de lecture.

Un commissaire comprend que "hors les murs" comporte une autre dimension que celle visée par les bibliobus, moins institutionnelle. Il explique également qu'il faut avoir en tête qu'une simple action, une simple rencontre, peut changer toute une vie auprès d'un jeune. Il se demande toutefois comment va se réaliser la lecture.

M. Pauli explique que l'idée est véritablement la liberté. Si un enfant a envie de lire seul ou à haute voix ou simplement d'écouter une histoire, il a le choix. C'est pour cette raison que le projet vise plus les enfants en bas âge qui sont intéressés plus facilement.

Un commissaire estime que la sensibilisation à la lecture peut se faire d'une autre manière et estime également que les enseignants font déjà un travail efficace. Il juge que le projet va trop loin et demande à M. Pauli s'il pense réellement que la fréquentation de la bibliothèque va augmenter.

M. Pauli ne pense pas que le projet permette de régler les problèmes de lecture, mais cherche uniquement à susciter le plaisir de celle-ci. De plus, il précise que le projet n'est pas mis en place dans le but d'augmenter la fréquentation de la bibliothèque, mais il a constaté que les enfants qui suivent les lectures de la bibliothèque viennent ensuite régulièrement.

Un commissaire pense qu'il est inutile de stimuler davantage les enfants de 3 et 4 ans, qui ne savent pas lire, surtout que les crèches et les écoles primaires le font déjà.

La présidente précise que tous les enfants ne vont pas à la crèche.

Un commissaire est favorable au projet, car celui-ci permettrait aux parents de se rencontrer et ainsi de rapprocher les familles. Il remarque que dans les magasins, souvent les enfants attendent leurs parents dans les rayons des livres pour lire.

Un commissaire est favorable à ce projet qui permet une amélioration du goût de la lecture en complétant l'offre déjà proposée par les crèches et les écoles.

Un commissaire trouve important l'idée que la bibliothèque fasse le premier pas vers les lecteurs.

Un commissaire fait remarquer que tout est accessible maintenant depuis la maison et les gens ont de plus en plus de peine à aller à la bibliothèque. C'est une bonne chose si ce projet permet de rapprocher les gens.

La présidente procède au vote pour la commission de l'action sociale: qui accepte la délibération n° 2009-13 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 37'000.- destiné à un projet de lecture "hors les murs" à la bibliothèque municipale? Acceptée par 7 oui et 2 abstentions.

La présidente procède au vote pour la commission de la culture. La délibération est acceptée par 8 oui et 1 non.

La séance est levée à 22h05."

Mme Boccard fait part de la position des démocrate-chrétiens:

"Ce projet s'inscrit dans la volonté de toucher l'ensemble de la population meyrinoise. Il faut savoir que des habitants de Meyrin ne fréquentent pas la bibliothèque pour des raisons multiples. Ce projet de lecture "hors murs" permettra à certains petits enfants ou même plus grands d'apprivoiser un livre, de se l'approprier ou d'être à l'écoute de lectures engendrant la valorisation du livre auprès de leurs proches.

L'association à ce projet des différents réseaux tels que Transit, la Maison Vaudagne et autres associations de quartier, déjà actives sur le terrain, permettra d'atteindre des cultures diverses vivant à Meyrin. C'est la raison pour laquelle le groupe DC votera favorablement cette délibération."

Mme Doudin présente la position des Verts:

"Le groupe des Verts tient tout d'abord à remercier M. Pauli, responsable de la bibliothèque, ainsi que toute son équipe pour nous avoir soumis ce nouveau projet de « lecture hors les murs » destiné aux enfants.

Il s'agit ce soir de voter un modeste budget de CHF 37'000.-, destiné en totalité à l'achat et à l'aménagement du véhicule qui permettra la réalisation de ce projet. Nous relevons que les travaux d'aménagement seront réalisés lors d'un chantier éducatif par les jeunes de Transit.

Nous avons certes une très belle bibliothèque, mais pour beaucoup de familles, autant suisses qu'étrangères, s'y rendre ne fait pas partie de leurs habitudes, comme d'ailleurs posséder ou lire un livre.

Si en se rendant en bas des immeubles, près des familles et des enfants, nous arrivons à susciter l'intérêt pour la lecture, ne serait-ce que d'un petit nombre d'enfants, notre but serait à nos yeux largement atteint.

Nous invitons l'ensemble des conseillers municipaux à soutenir ce nouveau projet."

Mme Ecuyer soumet la position des radicaux:

"Le groupe radical votera favorablement cette délibération, bien qu'il ne soit pas convaincu de la nécessité d'une telle démarche sur notre Commune. En effet, dans le tissu culturel très dense développé à Meyrin, la sensibilisation au livre et à la lecture tient un rôle important dès l'âge le plus tendre des enfants.

A la crèche déjà, un programme au nom charmant de "bébé bouquine" a été mis en place et dans les écoles, dès les plus petits degrés, les élèves disposent de bibliothèque de classe ou d'établissement, où les enfants apprivoisent et découvrent les richesses de la langue écrite au gré de diverses activités. De l'histoire que l'on écoute au bouquin que l'on dévore, toutes les étapes sont parcourues.

Petits et grands ont aussi la chance de pouvoir fréquenter la bibliothèque du Forum, que d'aucun nous envie, que ce soit avec leur classe, seul ou en famille. Le choix et les animations qui leur sont proposés sont très attractifs.

Tout est fait pour développer le goût de la lecture mais lire pour son plaisir est un choix parfois difficile parmi la diversité des loisirs à disposition !

Nous ne sommes pas persuadés que le moyen proposé soit à même de susciter davantage l'envie de lire et nous attendons avec intérêt les résultats de cette expérience.

Une campagne de sensibilisation "tout ménage" aurait peut-être un effet plus positif pour inciter ceux qui ne connaissent pas les lieux, à se rendre à la découverte de la bibliothèque du Forum."

Mme Riman déclare que le groupe AGT soutiendra cette délibération et relève le manque d'un vu "Vu le rapport de la commission de l'action sociale et de la culture conjointe".

M. Brulhart fait remarquer que la population augmente et la nécessité de créer une nouvelle formule de lecture pour les enfants des différents quartiers de la Commune se fait sentir. Les enfants qui n'ont pas les moyens d'acheter un livre, ne fréquentent pas souvent les bibliothèques et préfèrent la lecture des bandes dessinées dans les grandes surfaces. Il conclut par le bénéfice qui peut être tiré de ce projet en rapprochant les gens et les générations et d'éviter ainsi l'isolement par des aspects ludique et éducatif.

Il annonce que le parti socialiste acceptera cette délibération.

M. Schweizer déclare que le groupe UDC soutiendra cette délibération et souhaite que ce projet englobe l'ensemble des quartiers de la Commune.

Considérant que la lecture hors murs permet librement d'y accéder, **Mme Girardet** annonce que le groupe AIM soutiendra cette délibération.

M. Ragavan met aux voix la délibération n° 2009-13a

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 37'000.- destiné à la mise en place d'un projet de "lecture hors les murs" à la bibliothèque municipale

Vu l'importance du livre dans la construction de la personne et de son ouverture sur le monde;

Vu l'importance de mettre en contact rapidement les enfants avec le livre notamment dans le cadre d'actions de lutte contre l'illettrisme;

Vu le rôle fondamental joué en cela par les bibliothèques et les bibliothécaires en tant que "passeurs" d'histoires;

Vu la mission du service de servir l'ensemble de la population meyrinoise;

Vu la nécessité d'amener le livre sur différents lieux de la commune à la rencontre d'un public qui ne fréquente pas la bibliothèque;

Vu le rapport de la commission de culture et d'action sociale et jeunesse conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 juin 2009,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 37'000.-** destiné à la mise en place d'un projet de "lecture hors les murs" à la bibliothèque municipale,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans les comptes des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en cinq annuités de 2010 à 2014, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 30.331 "Amortissement des crédits d'investissement".

* * *

[M. Robert entre dans la salle du Conseil municipal à 19h40]

M. Ragavan salue M. Robert et déclare que le point 8 de l'ordre du jour sera traité au point suivant.

8. **Délibération n°2009-29 présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant la création de postes de travail afin de soutenir les Meyrinois victimes de la crise et de la perte de leur emploi.**

M. Robert souligne l'importance de la crise, de ses effets sur le chômage, et en dépit des chiffres encore positifs, l'avenir se projette de manière plutôt sombre.

M. Robert propose de créer des postes en vue de limiter le chômage des jeunes, qui sont les premiers concernés, soit à travers des emplois durables, soit par des stages.

Malgré les moyens déjà mis en place par la Commune, ils se révèlent insuffisants, il propose donc d'augmenter le nombre d'emplois dévolus aux jeunes au sein du service social, ainsi qu'à la permanence emploi.

M. Ragavan fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission action sociale et jeunesse, afin de définir les clauses du besoin et ensuite en commission des finances pour une estimation des coûts. Elle est **APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

* * *

12. Délibération n° 2009-14a relative à la création d'un poste à 50%, à durée indéterminée, de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 22'500.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2009. Rapport de la commission d'action sociale et jeunesse (M. Iswala, S).

M. Iswala donne lecture de son rapport:

"Les présidents de la commission action sociale et finances conjointe ouvrent la séance à 18h30.

M. Sansonnens rappelle qu'aujourd'hui, il s'agit de débattre sur la proposition de créer un poste de coordinateur à 100% à durée indéterminée. Actuellement, le coordinateur est employé à 50% et deux personnes au bénéfice du RMCAS et du CASI font le 50% restant. Nos aînés, continue M. Sansonnens, vivent plus longtemps qu'il y a 50 ans. C'est ce qui justifie la décision de protéger et de renforcer la qualité de vie des aînés en mettant en œuvre un grand nombre d'activités pouvant répondre aux désirs et aux besoins de chacun.

La présentation des activités par Mme Cuttelod et M. Alvarez a convaincu l'ensemble des commissaires présents de l'objectif poursuivi par le service des Aînés dont le but principal, primordial, est le dépistage de l'isolement des seniors permettant d'apporter des solutions concrètes et adaptées. Rappelons que l'isolement joue un grand rôle dans le vieillissement. Les multiples actions menées anticipent ce phénomène, sous forme de prévention, auprès de nos aînés. L'espace de nos aînés baptisé "Jardin de l'amitié" est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h-18h. Par contre, le samedi en l'absence de bénévoles disponibles, cet espace est fermé. En outre, le samedi est considéré comme une journée animée pour tous. Aussi, M. Sansonnens fait remarquer que lors de l'organisation du repas de Noël, le dimanche rencontre plus de succès car il s'agit d'un jour de plus grande solitude. Ce qui justifie en plus l'ouverture de l'espace "Jardin de l'amitié" tout le dimanche dès 13h30.

En huit mois, la fréquentation du local des aînés a atteint 4'078 visites et les Meyrinois en âge d'AVS sont au nombre de 3'363 dont 3 centaines et une prédominance de personnes âgées de 71 à 80 ans. La demande d'un poste de coordinateur à durée indéterminée est sollicitée au vue de la situation très fragile, très difficile à gérer, en tenant compte de la disponibilité des bénévoles. En outre, la gestion libre serait trop précaire. Mais grâce au coordinateur, le service peut parvenir à satisfaire un maximum de demandes. Le local "Jardin de l'amitié" fonctionnerait bien avec une coordination sur le long terme. Quant aux aînés, ils peuvent apporter uniquement des aides ponctuelles.

Un commissaire évoque l'idée que ce poste ne devrait pas muter d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée et propose de le prolonger encore à durée déterminée pour voir si le fonctionnement justifierait un changement. Et si cela est possible, il soulève l'éventualité que ce local soit autogéré par des personnes valides.

A ces interrogations, M. Sansonnens fait savoir qu'en effet, cette alternative avait été évoquée au moment de la mise en place, mais avec le temps il s'avère que cela n'est pas assez fiable. On travaille déjà avec des bénévoles et des personnes au bénéfice du RMCAS pour leur réinsertion pour un contrat d'un an. Quant aux aînés, ceux-ci ne peuvent apporter que des aides ponctuelles. Il est donc difficile de disposer d'une équipe véritablement opérationnelle. Par conséquent l'engagement d'un coordinateur devient indispensable confirme Mme Cuttelod. Le service gère déjà environ 75 bénévoles et ne pourrait pas absorber une augmentation.

L'ensemble des commissaires ne voient pas d'objection quant à l'engagement du coordinateur. Lors du premier vote, la situation était encore inconnue, Désormais, on peut constater un succès confirmé, soulignent plusieurs commissaires n'ayant plus de doute, ni de réticence au regard du profil de M. Alvarez. Enfin, un commissaire fait remarquer une erreur de chiffrage et veut s'assurer que le montant à intégrer au budget 2010 est bien de CHF 45'000.- et non 22'500.-.

A cette dernière question, M. Sansonnens réajuste le tir en précisant que le montant de CHF 22'500.-correspond au solde des six mois restant.

Les deux présidents de la commission action sociale et finances conjointe mettent au vote la dite délibération qui est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30."

Faisant part de la position des démocrates-chrétiens, **Mme Duay-Duran** estime que la création d'un local destiné à 6% de la population meyrinoise est tout à fait justifiée. En juin 2008, lors de l'acceptation du poste de coordinateur à durée déterminée, elle rappelle que le groupe DC avait émis des recommandations et desiderata en particulier par rapport au bail de location, afin de ne pas s'engager sur une trop longue durée, ainsi que sur l'autogestion du local par les aînés.

Lors de la commission des finances du 13 mai, il avait été souligné l'impossibilité d'opter pour l'autogestion du local au vu de la forte participation et du niveau de coordination nécessaire.

Toutefois, avant de transformer le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée, **Mme Duay-Duran** souhaiterait connaître le budget 2010, vérifier et évaluer la possibilité de puiser au sein des autres services le pourcentage de temps de travail disponible et enfin réexaminer, encore une fois, l'éventualité de former un groupe au sein des aînés pour l'autogestion du local.

Le groupe DC propose donc un amendement en changeant le point 1 du décide de la manière suivante: "de prolonger le poste à 50% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés, le Jardin de l'amitié, jusqu'au 31 décembre 2009." Par conséquent, il faudrait également adapter le titre de la délibération et modifier le point 3 en conséquence.

Mme Duay-Duran précise qu'ils ne sont pas opposés à la reconduction du contrat en 2010, après avoir examiné son impact dans le prochain budget.

Elle souligne que, dans l'optique d'un refus de leur amendement, le groupe laissera la liberté de vote à ses membres.

Au nom des Verts, **Mme Bordry** évoque l'énorme travail du coordinateur qui ne saurait être assumé par un groupe d'aînés vu la multiplicité des activités et le nombre de présences nécessaires. Les Verts relèvent également la synergie positive et la collaboration avec d'autres associations de type social. Par conséquent, ils soutiendront cette délibération.

Mme Ecuyer donne la position des radicaux:

"Le groupe radical, qui fut l'initiateur de la création d'un lieu de rencontre pour les Aînés, se réjouit du succès remporté par le Jardin de l'amitié depuis le mois de septembre 2008, date de son ouverture. Jusqu'à fin mai, la fréquentation a été de 4'892 visites, ce qui démontre le besoin de telles structures qui permettent aux aînés de se rencontrer, d'échanger et de fuir la solitude.

Cette expérience a pu être menée à bien grâce à la présence d'un coordinateur à 50% qui a planifié et organisé les nombreuses activités proposées et assuré le suivi régulier et l'accueil quotidien des visiteurs. Il est absolument illusoire de vouloir faire tourner ce lieu sans une présence qui assure le lien et coordonne les diverses activités.

La période expérimentale arrive à son terme et nous ne pouvons que constater que le résultat est tout à fait concluant.

C'est pour toutes ces raisons que les radicaux accepteront la délibération relative à la création d'un poste à 50% à durée indéterminée de coordinateur pour le Jardin de l'amitié, ainsi que l'intégration de ce poste au budget 2010."

Mme Riman déclare que le groupe AGT soutiendra cette délibération.

M. Iswala confirme la position du parti socialiste de voter favorablement cette délibération.

M. Schweizer fait part du soutien de l'UDC à cette délibération, tout en souhaitant que, l'année prochaine, la permanence impôts n'empêche les aînés de jouir de leur local.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** met au vote l'**amendement** de Mme Duay-Duran, demandant de changer le décide au point 1 "*de prolonger le poste à 50% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés, le Jardin de l'amitié, jusqu'au 31 décembre 2009.*" Par conséquent, il faudrait également adapter le titre de la délibération et modifier le point 3 en conséquence. L'amendement est **REFUSE PAR 18 NON, 8 OUI ET 1 ABSTENTION.**

Dès lors, **M. Ragavan** met aux voix la **délibération n° 2009-14a**

relative à la création d'un poste à 50% à durée indéterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 22'500.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2009

Vu l'augmentation constante des aînés qui fréquentent "Le jardin de l'amitié";

Vu l'opportunité de mettre à disposition des aînés un lieu de rencontre qui leur est destiné;

Vu les répercussions positives de la lutte contre l'isolement;

Vu la nécessité de disposer d'un coordinateur pour poursuivre les activités du local;

Vu que la continuation de la mise à disposition d'un local offre une possibilité aux aînés de partager leur problématique et ainsi d'être directement adressée au service des aînés afin de l'étudier;

Vu les synergies déjà créées entre diverses associations à but social et les répercussions positives sur la politique sociale de la Commune;

Vu le rapport de la commission action sociale et jeunesse;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 juin 2009,

DECIDE

PAR 21 OUI ET 6 ABSTENTIONS

1. de créer un poste à 50% à durée indéterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés "le Jardin de l'amitié" dès le 1^{er} juillet 2009 et l'intégrer au budget de fonctionnement 2010;
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 22'500.-** destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour une période de 6 mois du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009;
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2009 sous la rubrique 58;
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2009, devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

13. Résolution n° 2009-09a présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30km/h la vitesse des véhicules sur l'avenue de Mategnin (artère cantonale). Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Hulliger, AIM).

M. Hulliger procède à la lecture de son rapport:

"Le mercredi 22 avril 2009, la commission d'urbanisme, mobilité et logement est convoquée afin de traiter les deux projets de résolution proposés par Mme Riman et M. Charpier concernant la mise à 30 km/h de l'ensemble des artères de la cité.

Pour traiter ce sujet, nous pouvons compter sur MM. Sansonnens, Morand, Maag et Donzé. L'administration a convié M. Savary, ingénieur du bureau Trafitec, qui nous donnera son avis concernant la mise en zone 30 des artères communales.

La parole est donnée à M. Charpier, co-auteur des résolutions, qui rappelle que la modération de vitesse à Meyrin est discutée depuis longtemps, puisqu'elle apparaît dans le projet de plan directeur communal et dans les études 1991 et 2003 sur les circulations.

Même le plan directeur cantonal précise qu'il est important d'améliorer les conditions de vie des localités en développant la modération du trafic.

A Meyrin, avec l'arrivée du tram, de nombreuses rues perdront de leur caractère prioritaire. Pourquoi ne pas profiter de cette mutation pour transformer ces rues en zones à vitesse réduite? Quant à l'avenue de Mategnin, elle est en train de devenir une autoroute avec 16'000 véhicules par jour pour atteindre les 21'000 en 2011. Et ce n'est pas prêt de s'arrêter, puisque la Commune ne semble pas favorable à lancer une étude concernant la route de contournement "est".

De plus, M. Charpier insiste sur le fait qu'à certaines heures, il est quasi impossible pour les habitants des immeubles riverains de sortir sur l'avenue de Mategnin aux heures de pointe.

Parole est donnée à notre invité qui va s'exprimer en son nom, pas en tant que représentant du bureau Trafitec. M. Savary nous fait une présentation des différentes zones limitant la vitesse.

Pour la zone 30, il s'agit d'une loi sur la circulation routière qui impose quelques aménagements tels que la priorité à droite généralisée, l'absence de marquage et des éléments modérateurs obligatoires.

Pour la zone 20, la priorité à droite subsiste, les piétons sont prioritaires et les trottoirs sont supprimés. On ne parle plus de route, mais de place.

En ce qui concerne Meyrin, il faut distinguer les axes primaires, dits forts, que sont la route de Meyrin, la route du Nant-d'Avril, ainsi que l'avenue de Mategnin. Selon M. Savary, la Commune ne peut pas agir sur ces axes. Les seuls périmètres qui pourraient faire l'objet d'une limitation sont Feuillasse, Prulay, Boudines et Besson. Ces points n'étant pas concernés par la résolution 2009-09a, je n'en parlerai donc pas; seules les remarques concernant les axes prioritaires feront l'objet de mon rapport. Précision importante: toute mise en zone 30 nécessite des aménagements conséquents dont le coût est important. Des essais avec du mobilier provisoire sont possibles pour autant qu'ils durent au moins 8 mois et qu'ils fassent l'objet d'un bilan.

Un commissaire s'étonne que les axes primaires ne puissent pas faire l'objet d'une limitation. A Vézenaz, c'est pourtant le cas. M. Savary dit que si tel était le cas par le passé, ce n'est plus possible aujourd'hui. Il précise toutefois que la procédure pour réaliser une zone 30 est d'établir une expertise sur les conditions de circulations actuelles et de la transmettre à l'Etat.

Plusieurs commissaires estiment que les résolutions de l'AGT arrivent trop vite. Meyrin est en chantier. La circulation change tous les jours. Il est difficile de savoir comment on circulera dans Meyrin après la mise en service du tram. D'autres ne veulent pas entendre parler de limitation de vitesse sur les axes primaires, considérant que ces axes sont faits pour délester le reste de la cité. Enfin, dernier problème, l'avenue de Mategnin est une artère cantonale et le Canton ne voit pas d'un très bon œil qu'on y touche.

M. Tremblet propose aux commissaires de se prononcer. La proposition de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Mategnin est faiblement rejetée par 4 non, 3 oui et 2 abstentions."

M. Charpier tient à revenir sur l'important trafic de l'avenue de Mategnin et des difficultés pour accéder aux immeubles. En réduisant la vitesse à 30 km/h, il serait plus facile pour les riverains de s'intercaler dans la circulation. M. Charpier souligne également que dans le plan directeur cantonal, il est conseillé de mettre en place des systèmes de modération du trafic dans les localités. Il insiste sur le fait que la Commune devrait s'imposer de manière beaucoup plus visible par rapport au Conseil d'Etat.

En mettant en place la route de contournement "est", cela permettrait de ne pas déplacer le trafic du côté de la Citadelle, mais de longer l'aéroport sans que cela porte préjudice aux habitants du quartier.

M. Charpier ne comprend pas que dans presque toutes les agglomérations de la rive gauche, il y a des zones à trafic modéré et que sa mise en application à Meyrin soit si difficile.

M. Schweizer déclare que le groupe UDC ne va pas soutenir cette résolution. Suite à la commission et aux arguments de l'ingénieur, il s'est rendu sur place plusieurs fois dans la journée et s'est rendu compte que l'accès n'y était pas aussi difficile. Par ailleurs, la Commune étant en chantier, il comprend que le trafic s'est largement reporté sur ces axes extérieurs. Néanmoins, cela ne justifie pas une limitation de vitesse à 30km/h. Il propose donc d'attendre la fin des travaux pour prendre une décision mûrement réfléchie.

M. de Préville rappelle que lors du Conseil municipal du 7 avril, l'assemblée avait dû se prononcer sur la délibération n° 2009-10a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 139'000.- destiné à financer une étude de stationnement. Les Verts avaient demandé que cette délibération soit modifiée pour y inclure une étude de circulation. Il déclare que toute entreprise privée aurait fait un appel d'offres joignant à la fois une étude de stationnement et de circulation avec un plafond à CHF 139'000.-.

M. de Préville juge la délibération tout à fait légitime et en ligne avec la demande des Verts de voir les 30 km/h s'étendre à l'ensemble des artères communales. Toutefois, comme elle se focalise sur une artère cantonale majeure, elle est le genre de bataille perdue d'avance, représentant une énorme perte d'énergie pour l'administration communale et cantonale.

Il estime donc que la multiplication des résolutions, motions et autres délibérations pour des causes sans issue empêchent les autorités communales d'exécuter les travaux importants qui tiennent à cœur aux Meyrinois.

Par conséquent, il déclare que les Verts de Meyrin-Cointrin ne soutiendront pas cette résolution.

Mme Revillet donne la position du groupe socialiste:

"L'avenue de Mategnin est une route cantonale. Elle est également une route d'évitement du centre de la cité et le sera encore plus quand l'accès à la rue des Boudines par la rue De-Livron sera fermé. Il est donc vain d'attendre une limitation de cette artère à 30 km/h. Par contre, une intervention de la Commune auprès du

Canton pour demander la pose de mesures antibruit (nouveau revêtement par exemple) nous semblerait très judicieux.

Bien sûr, ce pourrait être un message au Canton démontrant la nécessité de construire la route d'évitement "est".

Le groupe socialiste est pour une étude globale de limitation de la vitesse dans les zones habitées de notre Commune et regrette de ne pouvoir voter la résolution 2009-10 demandant cette étude.

Les avis divergeant au sein de notre groupe, nous laissons la liberté de vote."

Rappelant la déclaration de M. Savary qui faisait part de l'impossibilité actuelle de mettre en place des zones à 30 km/h comme à Vézenaz, **M. Hulliger** s'est étonné de lire dans le journal peu de temps après que Plan-les-Ouates était passée également en zone à 30 km/h. Logiquement, il paraît donc possible de se lancer dans une réduction de la vitesse sur une artère primaire.

M. Hulliger regrette donc l'attitude des Verts qui consiste à baisser les bras pour une cause perdue d'avance et qui, lui semble-t-il, est une attitude qui se retrouve dans bien d'autres domaines comme le maintien du bus 28, le plan directeur communal et le maintien des zones villas.

M. Hulliger déclare donc être favorable à cette résolution, en dépit du fait qu'elle pourrait être balayée par le Canton, et préfère essayer que d'avoir des regrets plus tard.

M. Haldemann précise que la prise de position du groupe radical n'est en aucun cas conditionné par l'effet que pourrait produire le résultat du vote sur l'administration cantonale ou le gouvernement cantonal. Il souligne l'importance de l'artère de Mategnin qui permet de soulager partiellement le flux de véhicules qui ne peut traverser la route de Meyrin actuellement en travaux. Le groupe radical s'oppose donc à rendre le trafic encore plus difficile. Par ailleurs, le 50 km/h est la vitesse la plus communément utilisée en Ville de Genève.

Le groupe radical ne soutiendra pas cette résolution, mais ne s'oppose pas à une réflexion sur des aménagements permettant de réduire la vitesse à Meyrin. Pour ce faire, il faudra attendre la fin des travaux du TCMC et de la tranchée couverte pour évaluer la nouvelle configuration du trafic.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet alors au vote la **résolution n° 2009-09a**

présentée par Jacques Charpier, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30 km/h la vitesse des véhicules sur l'avenue de Mategnin (artère cantonale)

Vu la décision du Conseil d'Etat de reporter à plus tard (c'est-à-dire après mise au point et adoption des différents projets d'agglomération (PACA), dont le Rectangle d'or, touchant la commune de Meyrin) l'étude de la "route de contournement est" de la cité;

Vu l'énorme flux de véhicules (plus de 16'000) transitant chaque jour sur l'avenue de Mategnin;

Vu les nuisances (bruit, pollution...) engendrées par ce trafic et les difficultés toujours plus grandes pour les riverains de cette artère (environ 600 appartements) de pénétrer sur cette dernière en voiture ou d'en sortir;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 9 juin 2009,

R E F U S E

PAR 21 NON ET 6 OUI

de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que soit introduite une limitation à 30 km/h de la vitesse des véhicules sur l'avenue de Mategnin.

* * *

14. Motion 2009-04 présentée par Chadli Mastoura, au nom des socialistes, demandant l'étude d'une implantation et de la construction d'un nouvel EVE (Espace de Vie Infantile) à Meyrin.

M. Mastoura étant absent, **Mme Revillet** présente la motion.

"La volonté quasi unanime de ce Conseil municipal d'être actif et de mener une politique anticyclique en ces temps incertains, ainsi que les nouvelles subventions attribuées par le Canton, la Confédération et la participation du Fonds d'équipement communal, nous poussent à proposer cette motion demandant l'étude de l'implantation et de la construction d'un nouvel EVE à Meyrin.

Selon le rapport sur la petite enfance de la commission suisse de l'UNESCO, il faudrait mettre à disposition de la population d'âge préscolaire au moins 25% de places de crèche. Au 31 décembre 2008, nous avons à Meyrin 1'089 enfants d'âge préscolaire; il nous faudrait donc environ 270 places et nous n'en avons que 182; il en manque donc 90, soit l'équivalent d'une crèche. Cependant, ces chiffres sont totalement théoriques, car la liste d'attente se monte aujourd'hui à 139 enfants.

L'insécurité matérielle dans laquelle se débattent nombre de jeunes parents et les incertitudes sur l'évolution de la situation économique seraient suffisantes pour justifier la création de nouvelles places de crèche. Mais nous savons aussi l'importance pour les petits enfants d'une prise en charge stable et de bonne qualité permettant un développement harmonieux et une bonne socialisation. L'entrée à l'école enfantine en est d'autant facilitée, y compris pour les enfants de familles non francophones.

Nous espérons que vous réserverez un bon accueil à ce projet et que vous le soutiendrez.

Je vous en remercie."

Bien que le parti radical soit favorable à la création de places de crèche, **M. Chambers** voudrait apporter un amendement à ce projet de motion, *"étudier également d'autres variantes, telles que des partenariats publics privés"*.

Mme Riman donne lecture de la position de l'AGT:

"En se préoccupant de la pénurie des places d'accueil dans les structures de la petite enfance à Meyrin, notre parti a toujours montré son intérêt pour cette problématique. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau; c'est en effet depuis plusieurs années que la liste d'attente s'allonge et A Gauche toute l'a déjà souligné.

Selon l'Office cantonal de la statistique, en 2005, sur 7004 femmes vivant dans la commune de Meyrin, 2140 ont travaillé à temps partiel, soit 30 % des femmes en âge actif. De plus en plus de mères travaillent à temps réduit et notre commune ne propose aucune structure d'accueil spécifique pour satisfaire la demande de ces mères. Deux ans d'attente pour une place de crèche, 93 enfants en attente pour la garderie et notre administration s'est permise l'année dernière, de réduire l'accueil de la garderie Arc-en-ciel sous le prétexte qu'il n'y a pas de demande !

Il y a une année qu' AGT a exprimé son mécontentement concernant la fermeture de cette garderie pendant les vacances scolaires. Pas moins de trois mois de fermeture annuelle ! Mme Boget nous répondait que la situation a changé, qu'avec les 90 places à l'EVE de Champs-Frêchets la demande serait satisfaite et que de toute façon la Commune ne peut pas offrir une place de crèche à chaque enfant. Mais depuis, l'esprit de cette gauche-là a changé. Une initiative cantonale pour ancrer dans la Constitution le droit à une place en crèche pour chaque enfant a été lancée et aujourd'hui nous allons nous prononcer sur cette motion proposée par le parti socialiste. L'avenir nous dira s'il s'agit d'un intérêt réel ou d'un intérêt temporaire en vue des prochaines élections.

Notre groupe soutient cette motion et nous proposons deux amendements:

Ajouter un Vu:

"Vu la fermeture pendant la période des vacances scolaires de la garderie Arc-en-Ciel";

Ajouter un point 2:

"de demander au Conseil administratif de reconsidérer l'ouverture de la Garderie Arc-en-Ciel pendant la période des vacances scolaires".

Mme Boget relève certaines imprécisions, dont la fermeture de la garderie Arc-en-Ciel durant la période des vacances scolaires. Auparavant, elle était ouverte la première moitié du mois de juillet et la deuxième moitié du mois d'août. En discutant longuement avec les responsables de cette institution et en observant le flux des enfants pendant cette période, elle a été amenée à réduire le personnel, car dès la première semaine, le nombre d'enfants avait très fortement diminué. D'où la décision, par la suite, de fermer cette garderie durant les périodes scolaires.

Mme Boget fait une distinction importante entre la notion de garderie et de crèche, puisque la première a pour fonction la sociabilisation des enfants, la découverte de la vie en commun, pour certains l'apprentissage de la langue française, mais elle n'a aucune vocation de garde à proprement dit.

Avec l'EVE des Champs-Frêchets, elle a voulu intégrer tous les enfants dont les parents avaient besoin d'un système de garde continu.

Elle se montre sensible aux attentes de parents comme Mme Riman, mais précise qu'effectivement le système donne la priorité aux personnes travaillant à plein temps. En approuvant cette motion, elle pourra répondre alors aux besoins des familles en liste d'attente.

M. Schweizer déclare que le groupe UDC soutiendra cette motion. Il propose de réfléchir à la reconversion en crèche du bâtiment récemment acquis à l'avenue de Vaudagne en fonction de sa centralité et de l'accès aux transports publics.

Mme Riman précise qu'effectivement Mme Boget a raison en déclarant que la garderie de l'Arc-en-Ciel n'était pas très fréquentée avant 2006, mais l'accueil y était limité à trois demi-journées par semaine, soit un 30%, qui résultait tout à fait insuffisant pour les femmes travaillant à temps partiel. Depuis l'accueil a été élargi à 5 demi-journées par semaine, soit un 50%.

M. Hernot aimerait ajouter deux remarques relatives à cette motion. Premièrement, elle demande d'étudier l'implantation et la réalisation, donc toutes les options sont ouvertes quant à l'emplacement au lieu, au fonctionnement, etc. Deuxièmement, concernant la remarque de M. Chambers, il rappelle que l'EVE des Champs-Fréchets fonctionne en partenariat avec le CERN et par conséquent, il n'estime pas nécessaire de faire un amendement à ce propos.

M. Chambers ajoute que Champs-Fréchets fonctionne sur un mode partenariat public-privé. Il souhaiterait toutefois un partenariat élargi à plusieurs entreprises et non pas à une seule exclusivement. Après discussion avec le département des Ressources humaines, ils lui ont affirmé être intéressés par un partenariat. Il demande donc à la Commune d'être proactive et d'étudier les différentes possibilités. Voilà les raisons pour lesquelles il souhaite formaliser ce point à travers cette motion.

Mme Boget est tout à fait favorable à réétudier cette question qui avait déjà été traitée il y a 6 ou 7 ans. Or, à cette époque, les entreprises renonçaient rapidement à ce partenariat en prenant connaissance des coûts de fonctionnement des crèches.

Depuis, certaines ont créé leurs propres crèches. D'autres ont pris contact avec la Commune et pour le moment, la plupart envisage de concevoir leurs propres structures.

Néanmoins, la Commune est toujours disposée à mettre en place ce genre de partenariat.

Mme Girardet félicite M. Chambers d'avoir déposé cet amendement, puisqu'elle-même envisageait de présenter une motion dans ce sens enjoignant le Conseil administratif d'entrer en relation avec l'Aéroport, sachant qu'il y a 6'000 employé-e-s, dont un grand nombre de femmes.

M. Ragavan propose de rajouter le Vu de Mme Riman, si son amendement est accepté. Il met donc au vote **l'amendement** qui consiste à rajouter un point 2 *"de demander au Conseil administratif de reconsidérer l'ouverture de la Garderie Arc-en-Ciel pendant la période des vacances scolaires"*, ainsi qu'un vu: *"Vu la fermeture pendant la période des vacances scolaires de la garderie Arc-en-Ciel"*.
Il est **REFUSE PAR 14 NON, 9 OUI ET 4 ABSTENTIONS**.

M. Ragavan soumet au vote le **deuxième amendement** déposé par M. Chambers, "*d'étudier également des variantes telles que des partenariats publics-privés*", ce qui est **ACCEPTÉ PAR 24 OUI ET 3 ABSTENTIONS**.

M. Ragavan met alors aux voix **la motion 2009-04a**

présentée par Chadli Mastoura, au nom des socialistes, demandant l'étude de l'implantation et de la construction d'un nouvel EVE (Espace de Vie Infantile) à Meyrin.

Vu la responsabilité des collectivités publiques de mener une politique anticyclique;

Vu la liste d'attente pour obtenir une place dans les structures d'accueil de Meyrin présentée lors de l'étude des comptes 2008 par le service de la petite enfance;

Vu les recommandations de la commission suisse pour l'Unesco;

Vu la nouvelle péréquation communale adoptée par le Grand Conseil qui attribue une subvention de CHF 10'000.- par année et par place d'accueil dans une structure collective;

Vu le soutien de la Confédération et du Fonds d'équipement communal;

Vu la santé financière de la commune de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition des socialistes, dans sa séance du 9 juin 2009,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de demander au Conseil administratif d'étudier l'implantation et la réalisation d'un nouvel EVE (Espace de Vie Infantile) hors quartier des Vergers et d'étudier également des variantes telles que des partenariats publics et privés.

* * *

15. **Rapport des déléguées à la commission consultative du Fonds d'Art Contemporain de Meyrin.** (Mmes Y. Boccard et J. Revillet)

"Période 2008-2009

La commission a repris son rythme de croisière durant cette période. Elle s'est réunie huit fois et a visité deux expositions au ForuMeyrin.

Commission consultative du Fonds d'art contemporain de Meyrin

*Pour rappel, la commission du Fonds d'art contemporain de Meyrin se compose statutairement de 7 membres artistes, 2 représentant-e-s du Conseil Municipal dont le mandat ne peut excéder 2 législatures, soit 8 ans, et est présidée par un-e Conseiller-ère administratif-ve. Actuellement, la commission est composée des artistes suivant-e-s : **Mme F.-H. Brou**, rédactrice d'art, **M. Ch. De Montaigu**, sculpteur, **Mme R. Furrer**, peintre et graveur, **Mme E. Jobin**, plasticienne, **Mme M. Poiatti Haldimann**, historienne et critique d'art. **M. X. Cardinaux** nous a quitté durant cette année.*

Œuvres d'art

La commission a donné un préavis positif au Conseil administratif pour l'achat d'une oeuvre du sculpteur Faro.

Dans la salle des mariages de la Ferme de la Golette, les travaux sur papier de Thérèse Houyoux ont souffert probablement d'humidité. Contact a été pris avec Mme Houyoux pour voir si elle peut apporter une restauration de son oeuvre.

La sculpture d'Albert Rouiller devant le CO de la Golette a besoin d'être nettoyée. Contact doit être pris avec l'Etat, propriétaire. L'oeuvre "Fusta" d'Albert Rouiller au Théâtre ForuMeyrin a été endommagée. Réparation à l'étude.

Travaux d'assainissement

Nous avons été informé-e-s de l'état du projet et des négociations en vue de l'achat de la parcelle pour le Lac des Vernes. La commission prévoit un accompagnement artistique et reprendra sa réflexion dès que le planning définitif sera connu.

Travaux du tram

Seul un aménagement basique est prévu par le Canton. La commission a visité le site du viaduc afin de mener une réflexion sur un aménagement artistique possible.

Des contacts ont été pris entre Mme Boget et une personne du Fonds cantonal d'art contemporain ainsi qu'un magistrat de la commune de Lancy.

Jardin des disparus

Ce jardin, situé derrière la Ferme de la Golette près du cycle d'orientation, est un lieu de mémoire, de rencontre, de revendication, de vérité et de justice. C'est un lieu ouvert et un espace de manifestations. Parmi les communautés d'origine étrangère vivant à Meyrin, certaines ont subi des disparitions forcées. Elles ont voulu un lieu en l'honneur des personnes disparues; un lieu de recueillement pour les familles du monde entier qui ne peuvent ni pleurer leur mort, ni fleurir une tombe au cimetière. Par ailleurs, le Conseil des droits humains se réunit régulièrement à Genève, impliquant la présence chaque année de nombreuses ONG de familles de disparus, et ce lieu leur est aussi destiné.

Lors de la création du jardin, un aménagement simple a été réalisé. Aujourd'hui, la Commune et l'Association du Jardin des disparus considèrent, qu'étant donné la reconnaissance acquise par ce parc, il est nécessaire de repenser son aménagement de manière à ce qu'il soit mieux adapté à sa mission et à sa fonction. Le Fonds d'art contemporain en collaboration avec l'Association du Jardin des disparus lance un projet artistique en proposant à huit artistes l'élaboration de projets, dont l'un sera choisi par un jury pour être réalisé. La remise des projets et la décision se feront en automne prochain et la réalisation probablement en 2010.

Le rôle du Fonds n'est pas uniquement l'acquisition d'œuvres d'art, mais surtout la mise en scène de l'art dans l'espace public entre nature et urbanisme accessible à tous.

Pour information, le Fonds présentait un solde au bilan de CHF 1'057'610.48 au 31 décembre 2008."

* * *

16. Rapport de la déléguée à la commission consultative des Aînés de Meyrin. (Mme J. Revillet)

"Période juin 2008 - mai 2009

La Commission s'est réunie quatre fois et son Bureau quatre fois également.

Bureau

Durant les séances, les membres du Bureau proposent et organisent avec le service des Aînés les diverses activités (sorties pédestres, à vélo, visites culturelles, d'entreprises, d'instituts) si importantes pour les personnes âgées, pour qu'elles restent actives et en bonne santé physique et mentale. Le Bureau prépare aussi les séances publiques (conférences d'information, de prévention ou de délasserment).

Séances publiques

Elles ont toujours beaucoup de succès. Nous avons projeté trois films : "Une vérité qui dérange" d'Al Gore, un film sur l'avenir de notre planète présenté par M. C. Roy & un film sur le "Sahara" présenté par M. N. Ragama.

La brigade d'éducation et de prévention de la gendarmerie genevoise a présenté une conférence: "Une agression ! Un vol ! Que faire ?"

Prévention canicule

Le service des Aînés a, comme chaque année, préparé une fête avec accordéoniste et apéritif copieux, afin de sensibiliser les aînés à une bonne hygiène de vie pendant l'été, période délicate pour les personnes vivant seules. Le Prof. Rapin était avec nous et a donné ses conseils avisés avec humour, comme il savait si bien le faire. Il est malheureusement décédé peu après et nous avons perdu un soutien et un ami de grande qualité.

Local des aînés de Champs-Fréchets: le Jardin de l'amitié

Ce local est très apprécié et bien fréquenté; vous avez eu le détail de la participation et des activités lors de la présentation des comptes, je n'y reviendrai donc pas.

La Permanence impôts a été transférée dans ce local à la satisfaction générale. Des cours d'informatique personnalisés sont proposés.

Nouveauté: autour d'une table

Pour lutter contre la solitude et encourager les personnes âgées à bien manger, le service des Aînés en collaboration avec la FSASD, organisent des repas en commun au restaurant Le Forum. Un plat du jour est servi au tarif SFASD (CHF 14.50) et les participant-e-s sont entouré-e-s de visiteurs-euses.

Ce concept est appelé à se développer."

* * *

17. Projets de résolution

Néant

* * *

18. Projets de motion

Néant

* * *

19. Propositions individuelles

Au vu de forte fréquentation, **Mme Riman** propose de placer des toilettes chimiques comme sur le stade des Champs-Fréchets à l'emplacement prévu pour les grillades vers le Centre sportif.

Sa deuxième proposition va dans le sens de la délibération de M. Robert, à propos du chômage: elle demande à l'administration de chiffrer le nombre de personnes touchées à Meyrin, afin de déterminer s'il y a une évolution ou si la situation est stable et ensuite, d'agender une commission d'action sociale et jeunesse, en vue d'élaborer une stratégie.

Premièrement, **M. Hulliger** voudrait souligner la difficulté pour les véhicules sanitaires d'accéder à la piscine du Bois-carré en raison des véhicules mal garés. Il propose un audit sur le "secours aux personnes" ainsi qu'une réévaluation de la surface de l'infirmerie qui mériterait d'être agrandie.

Deuxièmement, contrairement au privilège accordé aux frontaliers de St-Genis, il remarque que les Noctambus ne desservent plus Meyrin-Village. Il demande au

Conseil administratif de voir avec les TPG si un bus sur deux pourrait accéder au Village.

M. Chambers rappelle que le 19 mai, il a déposé une résolution pour des mesures anti-crise, à laquelle l'administration a répondu qu'il ne s'agissait pas d'une priorité avant l'été. Par conséquent, il dépose une demande écrite, signée par presque la moitié des conseillers municipaux, afin de convoquer une séance de Conseil municipal extraordinaire le 30 juin.

En vertu de l'article 20 du règlement relatif à la convocation stipulant qu' au moins un quart des conseillers municipaux doivent l'approuver et du fait que la séance doit avoir lieu dans un minimum de 15 jours dès le dépôt de la demande, **M. Ragavan** déclare la demande recevable.

* * *

20. Questions

M. Hulliger se fait le porte-parole de l'Association des habitants des Champs-Fréchets qui s'inquiète de la survie du local de Graffitis. Les personnes, qui s'en occupaient, ont décidé d'arrêter cette fonction et les rumeurs laissent entendre que Graffitis va cesser ces activités. Il voudrait savoir ce qu'il en est réellement.

Mme Boget confirme qu'effectivement l'AHVM et sa commission Graffitis ont décidé de jeter l'éponge, puisque la charge de travail devenait difficile à assumer pour les membres de l'association.

Le service de la jeunesse travaille actuellement pour assurer la poursuite des activités de ce local qui restera dévolu à la jeunesse.

Mme Girardet se demande ce qu'il est advenu de la résolution qu'elle a déposée il y a presque une année concernant le site en hommage à Roger Portier.

M. Sansonnens fait remarquer qu'une réponse avait été donné en séance de Conseil municipal, mais n'ayant pas les éléments en tête, il prend note de la question et y répondra la prochaine fois.

Dans le cadre du chantier TCMC, **M. Charprier** se demande pourquoi une amorce du barreau de Vaudagne n'a pas été mis en place par la direction des travaux, car même si le projet a été reporté, cela aurait permis de ne pas interrompre la ligne si un jour les travaux étaient poursuivis. Il se demande s'il faudra renoncer à ce barreau Vaudagne ?

M. Sansonnens fait savoir que l'ingénieur cantonal ne jugeait pas judicieux sur le plan technique de mettre en place tout de suite la déviation, mais a garanti que la liaison ne serait pas supprimée.

Mme Riman aimerait connaître la suite donnée à sa motion concernant la sécurité dans les espaces d'accueil de la petite enfance.

M. Devaud répond que des appels d'offres ont été lancés pour pouvoir équiper les trois espaces de la petite enfance, et ils devraient être effectifs dans le courant de l'automne.

M. Schweizer souhaiterait savoir si le poste de police demandé dans la résolution déposée par l'UDC est en cours, puisqu'apparemment la commune de Meyrin n'est pas la seule à avoir réclamé un poste de gendarmerie supplémentaire. De plus, les derniers événements survenus sur la Commune prouvent qu'il est grand temps de prendre des mesures drastiques au niveau de la sécurité. En effet, la petite COOP de Meyrin-Village a été victime d'un vol à main armée un mercredi matin et il demande de faire le nécessaire pour garantir la présence de la police 7 jours sur 7.

M. Devaud répond que la démarche doit se faire de concert avec les communes environnantes pour savoir si elles souhaitent renforcer le poste de Blandonnet. En effet, le projet d'établir un poste sur la Commune a été balayé, étant donné qu'il n'avait même pas le personnel nécessaire pour le poste à Blandonnet. Les trois communes avoisinantes ont répondu positivement au renforcement de ce poste.

M. Devaud va proposer à l'ACG d'étendre la demande à toutes les autres communes du canton pour avoir plus de poids auprès du Conseil d'Etat, afin que celui-ci comprenne l'importance d'un renforcement de la sécurité dans tout le canton. Il fait savoir que M. Moutinot est parfaitement conscient du problème et a prévu d'engager 100 personnes supplémentaires dans les sections de police.

M. Schweizer informe que l'UDC a prévu de lancer une initiative populaire à ce sujet, car le groupe estime que le renforcement de Blandonnet seul ne suffira pas. Sa deuxième question porte sur l'incompréhension entre les services de l'Etat et les commerçants meyrinois concernant leurs indemnisations dans le cadre du TCMC. En effet, l'indemnisation pour 2008 ne leur est pas encore parvenue et a été bloquée suite à leur opposition à la Direttissima.

Il espère que la Commune, lors de prochaines discussions avec le DCTI, pourra défendre les commerçants meyrinois.

M. Sansonnens répond que la Direction générale du projet TCMC a précisé que le blocage de l'indemnisation n'était pas dû à l'opposition, mais au recours qui a

été déposé avec des exigences financières importantes de la part de l'association des commerçants. Par conséquent, l'Etat a été obligé d'entrer en procédure.

M. Schweizer précise que le recours est intervenu suite au non règlement des indemnisations.

M. Sansonnens suggère à l'association des commerçants de régler cette problématique directement avec les services de l'Etat, la Commune n'étant pas concernée par la convention et les négociations qui ont eu lieu.

M. Schweizer trouve peu élégant de la part de la Commune de balayer de cette façon une problématique concernant les commerçants qui offrent des places de travail et qui paient leurs impôts sur le territoire communal.

Sa troisième question fait référence aux offres d'emploi à Meyrin. Tous les groupes politiques réfléchissant à différentes solutions pour faire face à la crise économique, **M. Schweizer** propose de favoriser les candidatures des jeunes de la Commune afin de replacer les chômeurs meyrinois dans des emplois communaux.

* * *

La séance est levée à 21h20/BNE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 28 août 2009.

Le 1^{er} secrétaire:

Le président:

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN